

qui sont connus dans d'autres parties de l'univers, mais dont nul timbre canadien n'évoque la mémoire.

Le ministre le sait peut-être, j'aimerais qu'il émette un autre timbre, un timbre commémoratif de Robert Burns. Lors d'un voyage en Union soviétique avec le whip de notre parti, le député de Saint-Jean-Albert, et d'autres représentants, on m'a fait présent d'un souvenir très agréable: un timbre soviétique honorant la mémoire de Robert Burns. C'est le deuxième que les Russes émettent. On n'a pas besoin de rappeler aux Canadiens ce que les Écossais ont fait pour leur pays ou ce que Burns a fait pour l'humanité. Néanmoins, nous n'avons pas encore célébré la mémoire de ce héros de la liberté humaine. J'espère que le ministre se souviendra que ses ancêtres français et mes aïeux écossais faisaient assez souvent alliance contre les Anglais qui ne leur voulaient pas toujours du bien, et qu'il adoptera ma proposition qui consiste, pour nous, à rejoindre ici le geste de l'Union soviétique en émettant un timbre à la mémoire de Robert Burns. Je propose cette émission pour le 25 janvier prochain.

Ce sont tous les détails dont je voulais signaler l'importance au comité, étant donné que je tiens toujours à passer le mois de juillet et août dans l'Île du Prince-Édouard et non pas à Ottawa. C'est pourquoi je ne m'attendrai pas plus longtemps là-dessus.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai le même désir que l'honorable représentant de Queens: je désire passer juillet et août dans ma circonscription où l'on a besoin de moi. Avant tout, je dois dire combien j'ai apprécié l'attention que le ministre a accordée à toutes les questions que je lui ai signalées et je le remercie d'avoir bien voulu ordonner une enquête approfondie. Je lui sais gré d'avoir répondu à mes lettres par des explications bien documentées. Cela est bien différent de la façon dont l'excellent ministre des Postes de naguère traitait mes demandes. A cette époque, chaque lettre que je recevais portait l'inscription «personnel et confidentiel». Je n'oublierai jamais qu'ayant écrit pour savoir comment on procédait pour hisser le drapeau national sur les bureaux de poste, j'avais reçu en réponse un pli personnel et confidentiel. Il était parfois très difficile de savoir que faire de ces lettres. Le ministre actuel fournit des explications beaucoup plus détaillées et ajoute souvent une copie pour la personne qui

[M. Clermont.]

demande les renseignements. Cela est très apprécié.

Je me suis toujours intéressé aux bureaux de poste, car j'ai connu de nombreux maîtres de poste intéressants et remarquables. Il y en avait un dans notre région qui fermait son bureau de poste à cinq heures de l'après-midi, alors qu'on ne venait chercher le courrier qu'à six heures ou six heures et demie. En quittant le bureau, le maître de poste accrochait les sacs à la porte avec un petit mot disant «Prenez-les lorsque vous viendrez». Si j'ai bonne mémoire, c'est le sous-ministre des Postes actuel qui a découvert cette transgression aux règlements du ministère des Postes. Les vieux m'informent, en général, lorsque des personnes importantes arrivent dans la région. On m'a dit que notre sous-ministre des Postes avait passé par là et qu'il avait vu les sacs accrochés à la porte du bureau de poste. On les pendait là depuis environ 25 ans. Personne ne s'était plaint, car les gens de la région que j'ai l'honneur de représenter, sont honnêtes.

Je tiens à exprimer mes remerciements aux hauts fonctionnaires d'Ottawa, aux fonctionnaires régionaux de la Colombie-Britannique, aux maîtres de poste locaux et aux employés du ministère qui, dans l'ensemble, ont pu s'acquitter admirablement d'une distribution de courrier dont, de nos jours, nous devons être fiers. J'ai pu vérifier aux États-Unis comment on administre les courriers ruraux, les petits bureaux de poste et les choses de ce genre. Lorsqu'on se figure la grandeur de notre pays et les problèmes qui sollicitent le ministère, nous devons être fiers de notre service postal. Je le dis sans hésiter.

J'aimerais que le ministre, dans sa réponse, nous expose les mesures prises jusqu'ici pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de 1966 concernant les conditions de travail dans les bureaux de poste.

L'hon M. Côté: Tout est exposé dans ma déclaration de ce matin.

M. Herridge: Je suis désolé. Je lirai cette déclaration au compte rendu. Si je ne l'ai pas entendue, c'est parce qu'on m'avait appelé au téléphone à ce moment-là. Vous voyez que j'ai toujours une bonne excuse. J'espère, toutefois, que le ministre verra à ce que tous nos postiers, qu'ils soient employés par le ministère ou par des entrepreneurs, soient suffisamment rémunérés de leurs services.